

Le Proviseur
A. BRULANT

Mademoiselle, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint un dossier qui vous permettra de finaliser votre inscription au sein de notre établissement en qualité de demi-pensionnaire ou d'externe. L'inscription sera effective une fois le dossier dûment complété et retourné **impérativement avant le 12 juillet 2009 à l'adresse suivante :**

**Lycée International de Valbonne Sophia Antipolis
Inscription CPGE
B.P. 97
06902 SOPHIA ANTIPOLIS CEDEX**

Vous devez renseigner les documents avec soin. Tout dossier incomplet ou mal renseigné sera renvoyé à son expéditeur.

Tous les étudiants qui ne renverront pas la fiche de demi-pension seront considérés comme externes.

Vous devez remplir la fiche de sécurité sociale avec beaucoup d'attention. Nous vous rappelons que l'inscription auprès de la sécurité sociale sauf cas particulier (cf. fiche 2-1 et 2-2) est **une condition obligatoire pour votre admission dans l'enseignement supérieur et notamment en classe préparatoire.**



LYCEE INTERNATIONAL
DE VALBONNE SOPHIA ANTIPOLIS

BP 97
06902 SOPHIA ANTIPOLIS CEDEX

Tel : (33) 04 92 96 52 93
Fax : (33) 04 92 96 52 99

E.mail : prepasciv@civfrance.com

Site internet : www.civfrance.com

Vous trouverez en annexe et pour information le règlement intérieur de l'établissement.

Vous devez établir et joindre au dossier un chèque de 76 euros, au nom de l'agent comptable du CIV, correspondant aux frais d'accès à Internet ainsi qu'à la reprographie

Le début des cours pour les étudiants CPGE est le mercredi 02 septembre 2009 à 8h00.

Restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires, veuillez agréer, Mademoiselle, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Proviseur

A.BRULANT



Fiche de renseignements

ECPGE / Page N° 1-1
Scolarité

Année
2009/2010

A renvoyer
à l'établissement

Lycée International
de Valbonne
Sophia-Antipolis

1 - IDENTIFIANT

NOM

Prénom

Sexe Masculin Féminin

Nationalité

Né(e) le

Lieu de naissance :

France Dépt. N° En lettres capitales

Commune N° En lettres capitales

Etranger Pays

Commune

2 - SCOLARITE

Année 2009-2010

Niveau : 1^{ère} année de CPGE scientifique : MPSI PCSI

2^{ème} année de CPGE scientifique : MP PC PSI*

1^{ère} année de CPGE économique : ECE 1

2^{ème} année de CPGE économique : ECE2

Doublant : Non Oui

Options : LV1 :

Options facultatives :

LV2 :

Options facultatives :

Hébergé Formule 1 (vacances et week-end compris) Formule 2 (semaine)

Année 2008-2009

Nom de l'établissement

Adresse

Ville Code postal Pays

Niveau : T^{ale} ES T^{ale} S T^{ale} L (option mathématiques)

1^{ère} année de CPGE scientifique : MPSI PCSI

2^{ème} année de CPGE scientifique : MP PC PSI*

1^{ère} année de CPGE économique : ECE1

2^{ème} année de CPGE économique : ECE2

Options : LV 1 :

Options facultatives :

Niveau LV 2 :

Options facultatives :



Fiche de renseignements

ECPGE / Page N° 1-2
Scolarité

Année
2009/2010

A renvoyer
à l'établissement



3 - RESPONSABLE

Responsable légal 1

Titre : M. Mme NOM

Prénom Lien de parenté

Autorise à communiquer vos coordonnées aux associations de parents d'élèves Oui Non

Adresse

Code postal Commune Pays

Téléphone domicile Portable :

Téléphone travail : Courriel :

Situation emploi : 1- Occupe un emploi ⇨ Profession :
 2 - Au chômage ⇨ Dernière profession :
 3 - Retraité ⇨ Ancienne profession :
 4 - Autre cas ⇨ Sans activité

Responsable légal 2

Titre : M. Mme NOM

Prénom Lien de parenté

Autorise à communiquer vos coordonnées aux associations de parents d'élèves Oui Non

Adresse

Code postal Commune Pays

Téléphone domicile Portable :

Téléphone travail : Courriel :

Situation emploi : 1- Occupe un emploi ⇨ Profession :
 2 - Au chômage ⇨ Dernière profession :
 3 - Retraité ⇨ Ancienne profession :
 4 - Autre cas ⇨ Sans activité

Les parents sont-ils séparés ? Oui Non



Autre personne à prévenir

M. Mme NOM Prénom

Lien avec l'étudiant : Autre membre de la famille Tuteur Autre cas

Téléphone domicile Portable :

Téléphone travail Courriel

	Fiche d'affiliation à la sécurité sociale	ECPGE /Page N° 2-2 Scolarité	Année 2009/2010
		A renvoyer à l'établissement	

Les démarches d'affiliation à la sécurité sociale auprès du CIV ne sont pas à faire dans les cas ci-dessous à condition de présenter à chaque fois les papiers nécessaires, faute de quoi vous devrez vous affilier à l'un des 2 organismes.

Pour les étudiants français
1- Sont dispensés d'affiliation les étudiants du cas N°3 s'ils fournissent les attestations nécessaires (cf. page 7-1)
2- Sont dispensés d'affiliation les étudiants auprès du CIV si les démarches ont déjà été faites pour l'inscription à une université et s'ils présentent le jour de la rentrée les justificatifs.
3- Sont dispensés d'affiliation auprès du CIV les étudiants déjà immatriculés au régime de Sécurité Sociale en tant que salariés à condition qu'ils travaillent plus de 120 heures par trimestre et cela tout au long de l'année.

Pour les étudiants étrangers

- 1- **Les étudiants ressortissant de l'Espace Economique Européen ou de la Suisse :**
Ils sont dispensés d'affiliation auprès du CIV **les étudiants ressortissant de l'Espace Economique Européen ou de la Suisse** s'ils présentent l'un des documents suivants :
- une attestation d'assurance maladie conventionnelle (Carte Européenne d'Assurance Maladie «CEAM» ou son attestation provisoire
 - un des formulaires : E111, E 128, E106, E 109, E 121
- ainsi qu'une attestation d'assurance privée couvrant l'ensemble des risques auxquels ils peuvent être exposés pendant leur séjour en France et ne comportant pas de restriction (tarifaire ou plafond de remboursement).
Attention les attestations mentionnées doivent couvrir l'année universitaire.



Liste des pays membres de l'Espace Economique Européen (E.E.E.) (Hors France et DOM)		
Allemagne Autriche Belgique Chypre Danemark Estonie Espagne (Péninsule ibérique, Iles Baléares et Canaries) Grèce Hongrie	Italie Irlande Islande Lettonie Liechtenstein Lituanie Luxembourg Malte Norvège Pays-Bas	Pologne Portugal (y compris les archipels des Açores et de Madère) Royaume-Uni (Angleterre, Ecosse, Pays de Galle, Irlande du Nord et Gibraltar) Slovaquie Slovénie Suède

- 2- **Les étudiants Québécois :**
Ils sont dispensés d'affiliation auprès du CIV s'ils présentent un formulaire SE 401 Q 102, SE 401 Q 104 ou SE 401 Q 106

- 3- **Les étudiants andorrans :**
Les étudiants andorrans qui présentent le formulaire SE 130-04

- 4- **Les étudiants hors E.E.E et Suisse et ressortissants d'un pays signataire d'un accord bilatéral avec la France :**
Les étudiants de moins de 20 ans venant d'un pays signataire (cf. liste suivante) qui présentent le formulaire délivré par la caisse étrangère si l'assuré est de nationalité française.

Liste des pays signataire d'accord bilatéral avec la France prévoyant un droit pour la famille		
Algérie Andorre Bosnie Cap-Vert Croatie	Gabon Macédoine Mali Maroc Nouvelle-Calédonie	Polynésie Française Québec République Fédérale de Yougoslavie Tunisie Turquie

	<i>Fiche financière de demi-pension</i>	ECPGE / page 4-1 Intendance	Année 2009/2010
		A renvoyer à l'établissement	

Veillez écrire en caractères d'imprimerie

Nom et prénoms de l'étudiant : Classe en 2009-2010 :

Nom, prénoms et adresse du responsable financier :

.....

Tél. fixe : Tél. portable :

Adresse électronique : Fax :

**TARIFICATION DE LA DEMI-PENSION POUR LA PERIODE DU
3 SEPTEMBRE 2009 AU 19 DECEMBRE 2009**

3 repas / semaine	4 repas / semaine	5 repas / semaine
178 euros	232 euros	283 euros

Le chèque de règlement correspondant au forfait choisi devra être établi à l'ordre de « M. L'Agent Comptable du CIV », et obligatoirement joint à ce formulaire.

Il ne sera pas encaissé avant le 25 août 2009 afin de permettre aux familles de signaler un éventuel désistement.

Ces deux documents devront être mis dans une enveloppe à l'attention du service de la demi-pension. Prière de bien vouloir inscrire au dos de l'enveloppe vos nom, prénom et année.

RAPPEL IMPORTANT : L'inscription à la demi-pension est prise pour l'année entière.

Par commodité pour les familles, son paiement est fractionné en 3 versements. Chaque paiement est exigible en début de trimestre. Le forfait choisi à la rentrée scolaire ne peut être modifié qu'au début des trimestres suivants.



En cours d'année, un étudiant ne peut pas renoncer à sa qualité de demi-pensionnaire. Le non-respect de cette clause donnerait à l'établissement le droit de poursuivre la famille en recouvrement pour l'année entière et, par ailleurs, de refuser la réinscription à la demi-pension l'année suivante.

Le Proviseur,

Alain BRULANT

Vu et pris connaissance, le

Signature des parents (**date et signature obligatoires**)

	<i>Fiche financière de demi-pension</i>	ECPGE / page 4-2 Intendance	Année 2009/2010
		A renvoyer à l'établissement	

DOCUMENT A CONSERVER PAR LES FAMILLES

REDUCTIONS ACCORDEES SUR LES FRAIS DE DEMI-PENSION :

- Remise d'ordre (remboursement partiel du forfait, sur demande écrite de la famille), en cas de :
 - arrêt maladie, à partir de 15 jours consécutifs en dehors des vacances scolaires sur présentation d'un certificat médical,
- régime alimentaire particulier avec certificat médical,
- déménagement,
 - changement d'établissement ou exclusion définitive de l'établissement,
 - stage en entreprise,
 - séjour long à l'étranger.
- Remise de principe (pour les familles ayant au moins 3 enfants payants inscrits comme demi-pensionnaires ou internes dans un établissement public du second degré) :
 - 20 % pour 3 enfants,
 - 30 % pour 4 enfants, et plus.

Cette remise n'est pas effectuée sur le montant de la demi-pension, mais elle est payée sous forme de bourse en cours de trimestre. Les familles devront fournir au service demi-pension un certificat de scolarité attestant que l'élève est bien demi-pensionnaire dans un autre établissement

RAPPEL IMPORTANT : L'inscription à la demi-pension est prise pour l'année entière.

Par commodité pour les familles, son paiement est fractionné en 3 versements. Chaque paiement est exigible en début de trimestre. Le forfait choisi à la rentrée scolaire ne peut être modifié qu'au début des trimestres suivants.

En cours d'année, un élève ne peut pas renoncer à sa qualité de demi-pensionnaire. Le non-respect de cette clause donnerait à l'établissement le droit de poursuivre la famille en recouvrement pour l'année entière et, par ailleurs, de refuser la réinscription à la demi-pension l'année suivante.

N.-B. : Les élèves externes (ou demi-pensionnaires) peuvent consommer des repas occasionnels (ou supplémentaires) en achetant des tickets de restauration au prix de 4,80 euros l'unité.

En cas d'oubli ou de perte de badge, un seul bon-repas par trimestre sera délivré gratuitement, les suivants seront tarifés au prix de 4,80 euros l'unité.

Le forfait « 2 repas / semaine » ne pourra être choisi qu'à partir du 2^o trimestre de l'année scolaire en cours.

Le Proviseur,

A. BRULANT